RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: DE751CFE-93BE-4556-97D2-CE60DF9AE741

CABINET PAQUIER & ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 234 000 euros
Siège social : 57 rue de Tivoli, 33000 BORDEAUX
318 123 205 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 19 décembre,
A 9h00,

Les associés de la société CABINET PAQUIER & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent GERON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphan GUTIERREZ est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 6 000 actions sur les 6 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Docusign Envelope ID: DE751CFE-93BE-4556-97D2-CE60DF9AE741

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Décisions à caractère ordinaire

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination des Directeurs Généraux,

II. Décisions à caractère extraordinaire

- Approbation de la refonte des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

I. Décisions à caractère ordinaire

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Vincent GERON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

La société GERON EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT,
Société A Responsabilité Limitée à associé unique,
Au capital de 1 500 euros,
Dont le siège social est 57 rue de Tivoli, 33000 BORDEAUX,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 501 673 149,
représentée par Monsieur Vincent GERON, son Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Docusign Envelope ID: DE751CFE-93BE-4556-97D2-CE60DF9AE741

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeurs Généraux, pour une durée indéterminée :

La société STEOLI,
Société A Responsabilité Limitée à associé unique,
Au capital de 5 000 euros,
Dont le siège social est 57 rue de Tivoli, 33000 BORDEAUX,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 802 441 360,
représentée par Monsieur Stéphan GUTIERREZ, son Gérant.

La société EPIMONI EXPERTISE,
Société A Responsabilité Limitée à associé unique,
Au capital de 1 500 euros,
Dont le siège social est 57 rue de Tivoli, 33000 BORDEAUX,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 912 272 648,
représentée par Madame Aurélie ETCHEGORRY, sa Gérante.

Conformément aux dispositions des statuts, les sociétés STEOLI et EPIMONI EXPERTISE, disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, les sociétés STEOLI et EPIMONI EXPERTISE auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

II. Décisions à caractère extraordinaire

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et adopte article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts, qui demeureront annexés au présent procès-verbal et régiront désormais la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Docusign Envelope ID: DE751CFE-93BE-4556-97D2-CE60DF9AE741

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Vincent GERON

[redacted]

Le secrétaire
Stéphan GUTIERREZ

[redacted]